



2^{ème} Rallye du VAL DE BOUTONNE

2^{ème} V H C

25 et 26 MARS 2023



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Nord

DECISION N°1 DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Suite à la sortie de route du concurrent n°23 dans l'ES 1 le concurrent n° 24 ayant été gêné :
le Collège décide, après étude des temps et en application de l'article 7.5.16 de la réglementation
2023 des rallyes d'appliquer le temps forfaitaire suivant :

N°24

5 minutes 38,7

Le Président du Collège

Dominique JOUBERT
14860/11.06

Membre du Collège

Michèle MEYER
2979/11.10

Membre du collège

Fernand KAMP
50053/1110